

ORGANISER DES « JOURNÉES FAMILLES »



« Vécu d'un transporteur »

« Chez GT Location nos conducteurs et conductrices passent une grande majorité de leur temps de travail chez le client. Au fil des années, nous nous sommes rendu compte que certains d'entre eux n'avaient pas forcément conscience d'appartenir au groupe. Afin de palier cela nous avons souhaité renforcer le lien entre les salariés et l'entreprise en organisant une série d'événements « hors travail ». Les conjoints des salariés et leurs enfants découvrent à ces occasions l'univers professionnel de nos collaborateurs et collaboratrices. »

Isabelle Barbanchon ; Responsable Juridique GT Location, +1500 salariés, Siège Social, Nouvelle-Aquitaine

De quoi parle-t-on ?

A l'image des initiatives prises par certaines entreprises, les types d'événements conviviaux entre les acteurs de l'entreprise et leurs familles peuvent être divers :

- L'organisation d'un repas à l'extérieur de l'entreprise avec l'ensemble des salarié.e.s, hors temps de travail.
- Proposer une journée « portes ouvertes » avec une visite de l'entreprise prévoyant la possibilité de présenter les locaux, d'expliquer les métiers, de montrer le parc de véhicule à la famille, aux enfants des salarié.e.s...
- Organiser un challenge de conduite en interne entre les salarié.e.s.

Pourquoi agir ?

Les objectifs derrière l'organisation de tels événements sont multiples :

- Renforcer le lien qui existe entre :
 - L'entreprise et ses salarié.e.s
 - Les salarié.e.s (ex : le.la collègue n'est plus seulement un.une collègue mais aussi un parent)Créations de ponts entre les différents services non habitués à communiquer ensemble
- Sensibiliser les familles de salarié.e.s à l'univers du transport, ses avantages et ses contraintes.
- Mettre en avant auprès des jeunes générations les aspects diversifiés et enrichissants des métiers du transport et de la logistique.
- Sensibiliser les managers au thème de l'équilibre des temps de vie, en le confrontant indirectement aux contraintes privées de leurs collègues.
- La journée famille en entreprise constitue une action de valorisation de la parentalité.

Comment faire ?

1. Définir un cadre

Dans un premier temps, il est utile de déterminer, en interrogeant les salarié.e.s :

- Le type d'événement à mettre en place : thèmes et activités
- Sa date (afin d'y voir le plus grand nombre possible d'employé.e.s y participer)
- Le lieu (entreprise, extérieur ?)
- Le budget à y consacrer
- Les participants
- L'agencement si nécessaire
- Comment assurer la sécurité de la journée ?
- Quelles actions de communication mettre en place autour de cette journée ?
- Quels outils d'aide à l'organisation développer ? (Déroulé de l'événement, rétro planning, listing des participants, panneaux signalétiques...)

2. Un exemple de bonne pratique : organiser des concours entre les différents sites

Pour l'entreprise GT Location, les événements créés sont nombreux sur leurs différents sites. Sous l'impulsion de

certain.e.s salarié.e.s, l'entreprise organise des concours de conduite entre les différents sites dans une compétition amicale. Ces sites organisent également des repas, des barbecues, dans lesquels sont présents les salarié.e.s du groupe et leurs familles.

3. Confier l'organisation à des salarié.e.s

L'entreprise qui souhaite réaliser ce type d'action peut tout à fait confier l'organisation de ces événements aux salarié.e.s volontaires, comme l'a fait GT Location, en leur attribuant par exemple un budget. L'entreprise n'est pas non plus tenue de financer l'intégralité de l'événement, une petite participation de chacun peut être une solution.

4. Se faire accompagner

Pour être accompagné sur ces sujets et sur l'organisation de ce type d'événement, le site internet de l'Observatoire de l'Équilibre des Temps et de la Parentalité en Entreprise (OPE - www.observatoire-equilibre.com) constitue un espace d'information complet et pratique

Guide : https://www.rsenews.com/public/dossier_social/doc/Guide-Journee-famille-entreprise.pdf

> CADRE LÉGAL

Il n'existe pas de réglementation spécifique qui régit l'accès de particuliers aux espaces professionnels, qui n'accueillent pas de public.



> POINTS DE VIGILANCE

- > Il est important de spécifier que ces événements n'ont pas de caractère obligatoire afin qu'ils ne soient pas perçus comme une contrainte imposée par l'entreprise.
- > Une fois ce type d'événement organisé, il est important de prêter attention à son bon déroulement, notamment au regard des attentes des familles. C'est un enjeu important en termes d'image et de réputation.
- > Il est également essentiel de respecter et d'assurer les conditions de sécurité en vigueur à destination des visiteurs.
- > Pour respecter la diversité des situations et des choix : il faut penser à toutes celles et tous ceux qui, dans l'entreprise, n'ont pas d'enfants, afin que cette journée soit perçue par toutes et tous de façon positive. Mettez en avant l'importance forte que vous accordez à l'humain.